

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 15 mars 2023

Extrait du registre des délibérations

n° 2023-03-15-01

<p>Date de la convocation</p> <p>08/03/2023</p>	<p>L'an deux mil vingt trois, le quinze mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présents : 18</p> <p>Représentés : 4</p> <p>Absents : 1</p>	<p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corrinne ROSE, Edith DELBEY, Annie COCHET, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Anne-Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY (arrivée à 20h04), Vincent DAINE, Frédéric PINOIT, Paolo MARCELO, Marylène FRANZ</p> <p>Étaient représentés : Pascale GIRARD par Pierre DURAND, Sébastien VILLAIN par Catherine CATHELY-WANTIEZ, Marie-Hélène MARCEL par Marylène FRANZ, Karine PAGEAU par Paolo MARCELO</p> <p>Étaient absents : Tristan ROUSSEL DASSONVILLE</p>
<p>OBJET :</p> <p>Finances</p> <p>Budget principal</p> <p>Approbation du compte de gestion 2022</p>	<p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion qu'il a transmis pour examen aux conseillers municipaux et qui a été étudié lors de la commission de finances, constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.</p> <p>Il doit être voté préalablement au compte administratif.</p> <p>Le compte de gestion répond à deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justifier l'exécution du budget ; - Présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune. <p>Il comporte ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier ; - Le bilan comptable de la collectivité qui décrit l'actif et le passif de celle-ci. <p>Le compte de gestion retrace, en dépenses et en recettes, l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public.</p> <p>Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion reprend le résultat des exercices précédents et intègre tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.</p> <p>Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2022.</p>

Suite et fin délibération n°2023-03-15-01

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 463 630,59	2 599 918,53	7 063 549,12
Titres de recette émis (b)	675 953,27	2 404 939,75	3 080 893,02
Réductions de titre ©			
Recettes nettes (d=b-c)	675 953,27	2 404 939,75	3 080 893,02
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 463 630,59	2 555 662,35	7 019 292,94
Mandats émis (f)	945 921,80	2 164 031,98	3 109 953,78
Annulations de mandats (g)	1 590,72	64 653,98	66 244,70
Dépenses nettes (h=f-g)	944 331,08	2 099 378,00	3 043 709,08
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent		305 561,75	37 183,94
(h-d) Déficit	268 377,81		

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

2 abstentions : Paolo MARCELO et Karine PAGEAU

Décide :

- D'approuver le compte de gestion 2022 du budget principal.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur le tenue des comptes

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND

